



L'alternance

Une organisation optimisée pour répondre aux impératifs des parties prenantes

Le BPJEPS est un diplôme de niveau 4 enregistré au RNCP.

L'alternance de cette formation est comprise entre le 31 Janvier et 8 Octobre 2022 avec respectivement :

- 20 semaines en organisme de formation (680 heures) ;
- 21 semaines en structure d'alternance (jusqu'à 735 heures).

Cette alternance optimise la montée en compétences des stagiaires. Les connaissances théoriques sont confortées par des mises en situation pratique en organisme de formation et structure d'alternance. Le parcours de formation s'attelle à développer des connaissances et compétences en phase avec les attentes du terrain.

En fonction des compétences, de la qualification et de l'expérience du stagiaire, des allègements sont possibles.

Financement de la formation

Les dispositifs de contractualisation les plus avantageux pour un employeur sont à ce jour le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation. Ils diffèrent légèrement dans leurs conditions d'éligibilité :

- Contrat d'apprentissage : jeunes de 16 à 29 révolus (dérogations pour les adultes handicapés et les sportifs de haut niveau) ;
- Contrat de professionnalisation : jeunes de 16 à 25 ans désirant compléter leur formation initiale ou demandeurs d'emploi de plus de 16 ans.

L'employeur bénéficie pour les deux types de contrat :

- Réduction générale des cotisations patronales ;
- Aides supplémentaires pour le recrutement d'une personne en situation de handicap ;

- Aide exceptionnelle pour le recrutement d'un apprenti pour les employeurs du secteur privé : 5 000€ pour l'embauche d'un apprenti de moins de 18 ans et 8 000€ pour un plus de 18 ans (jusqu'au 31 Décembre 2021 puis à compter du 1er Janvier 2022, aide unique de 4 125€).

Le coût de la formation peut être pris en charge pour ces deux types de contrat :

- Pour un employeur privé : prise en charge totale par l'OPCO avec une aide supplémentaire en cas de frais d'hébergement et de restauration (ainsi que le transport dans le cadre d'un contrat de professionnalisation) ;
- Pour un employeur public : prise en charge partielle voir totale via le CNFPT.

Simulation du coût d'un apprenti

Le coût d'un apprenti en contrat d'apprentissage est conditionné au niveau de diplôme préparé et à son âge.

Recrutement d'un apprenti borné au date de début et fin de formation

Âge	Employeur privé		Employeur public	
	Coût global	Coût / mois	Coût global	Coût / mois
16 à 17 ans	0 €	0 €	4 076 €	339 €
18 à 20 ans	2 323 €	244 €	6 491 €	540 €
21 à 25 ans	3 823 €	402 €	8 001 €	666 €
26 à 29 ans	10 871 €	1 144 €	15 096 €	1 257 €

Le coût global rapporté à la présence dans votre structure (5 mois) est présenté ci-dessous.

Âge	Employeur privé		Employeur public	
	Coût global	Coût / mois	Coût global	Coût / mois
16 à 17 ans	0 €	0 €	4 076 €	815 €
18 à 20 ans	2 323 €	464 €	6 491 €	1 298 €
21 à 25 ans	3 823 €	764 €	8 001 €	1 600 €
26 à 29 ans	10 871 €	2 174 €	15 096 €	3 019 €

Si vous souhaitez solliciter cette aide financière, nous vous invitons à vous rapprocher de nous. Contact : y.picard@sports-nautiques.fr

www.sports-nautiques.fr

